

# La charte, j'adhère....

Je soussigné,  
Employeur, représentant l'entreprise .....

Adhère à la charte de l'emploi saisonnier et m'engage à

- mettre en oeuvre les engagements de cette charte dans une démarche volontaire d'amélioration
- participer au suivi de cette démarche.

Fait en 2 exemplaires, le .....  
à .....

Signature

Un exemplaire à conserver, un exemplaire à retourner à l'ADEFA de Maine et Loire  
Maison de l'Agriculture - 14, avenue Joxé - 49004 ANGERS CEDEX 1

## Signataires

Préfecture de Maine-et-Loire - Conseil général de Maine-et-Loire - Antenne Information-Emploi, Doué-la-Fontaine - Association départementale emploi-formation en agriculture - Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail - Centre national de promotion horticole - Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire - Comité départemental de développement légumier - Comité d'expansion économique de Maine-et-Loire - CFDT - CFTC - CFE-CGC - Commission Paritaire Hygiène Sécurité et Conditions de Travail en Agriculture - Conseil régional de l'enseignement agricole privé - Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - Entrepreneurs des territoires Maine-et-Loire - Etablissements agricoles publics de Maine-et-Loire - FAFSEA - Fédération départementale des groupements d'employeurs de l'Anjou - Fédération départementale des maisons familiales rurales - FDSEA - Fédération viticole de l'Anjou - GEIQ AgriQualif49 - Jeunes agriculteurs - Initiatives emplois, Vihiers - Maison de l'emploi d'Angers - Maison de l'emploi Saumur Loire Vallées d'Anjou - Mutualité Sociale Agricole - Pays des Mauges - Pays des Vallées d'Anjou - Pays Loire Angers - Pays Saumurois - Pays Segréen - Pôle emploi - SAFRAN, Doué-la-Fontaine - Syndicat départemental des producteurs de fruits - Union des CUMA Pays de la Loire, section Maine-et-Loire - Union des producteurs de semences d'Anjou - Union horticole de l'Anjou - Union nationale rurale d'éducation et de promotion - Végépolys - VIVEA, Fonds pour la formation des entreprises du vivant.

## Les engagements

# Charte de l'emploi saisonnier

## Pour bien vivre ses saisons en agriculture

Les activités saisonnières diversifiées caractérisent l'économie de notre département. En agriculture, elles impactent les 34 257 salariés du secteur de la production, représentant 11 171 Equivalents Temps Plein, et plus particulièrement au sein des entreprises du végétal spécialisé.

Les saisons traduisent une rencontre momentanée d'intérêts : d'une part, le besoin en compétences des employeurs pour gérer une forte activité temporaire liée au cycle de production, d'autre part, le besoin de ressources et d'opportunités d'embauche pour les personnes en recherche d'emploi.

Les travailleurs saisonniers, eux, sont confrontés à une alternance entre périodes d'activités et moments plus incertains quand la saison est achevée.

Comment mettre à profit ces périodes pour s'inscrire dans une alternance plus constructive ?

Vous êtes employeur, salarié saisonnier ou acteur de l'emploi, de l'insertion, de la formation, de la santé, association ou encore collectivité, cette charte vous concerne.

Elle met en valeur les points de repères essentiels pour vous alerter sur le rôle que vous pouvez exercer et, au fil des saisons, vous permettre de :

- mieux prendre en compte les conditions de travail,
- accompagner et faciliter la construction de parcours professionnels sécurisés et durables,
- bénéficier des ressources nécessaires pour mieux vivre l'alternance des activités saisonnières.

Cette charte doit contribuer à une meilleure reconnaissance de la valeur du travail saisonnier :

- ▶ par l'employeur, en reconnaissant le rôle des salariés saisonniers pour la dynamique économique de l'entreprise,
- ▶ par le salarié saisonnier, en étant acteur à part entière de la vie économique et sociale locale,
- ▶ par les acteurs de l'emploi et de la formation, du territoire, de la santé, en reconnaissant l'importance des activités saisonnières pour la dynamique du territoire.

Pendant la saison

## Rassembler les conditions pour réussir le travail

### Je suis employeur

- ▶ J'informe dès que possible des dates de démarrage et de fin de saison.
- ▶ Je rencontre le salarié saisonnier, si possible avant le démarrage de la saison.
- ▶ Je lui fais visiter l'entreprise, lui explique son rôle dans le cycle de production et lui présente le contenu du poste ; je lui remets un livret d'accueil.
- ▶ J'explique au salarié saisonnier le contenu de son travail, à partir d'une description écrite des tâches à réaliser ou d'une fiche de poste.
- ▶ Je présente au salarié saisonnier ses référents au sein de l'entreprise.
- ▶ J'utilise la période d'essai pour accompagner le salarié saisonnier dans sa progression vers les objectifs fixés.
- ▶ J'implique les salariés permanents dans l'accueil des salariés saisonniers.
- ▶ J'aménage les postes de travail et fournis des équipements appropriés pour de meilleures conditions de santé et de sécurité.
- ▶ J'informe le salarié saisonnier sur les règles de sécurité liées à son environnement de travail et nécessaires à la tenue de son poste.
- ▶ Je propose des lieux de vie (lieu de repas, vestiaire, sanitaires, parking).
- ▶ J'adapte les horaires, quand c'est possible, pour lever les contraintes d'organisation des salariés saisonniers (horaires de bus, garde d'enfants...).

### Je suis salarié saisonnier

- ▶ Je suis présent tous les jours de travail, je suis ponctuel et je préviens dès que possible en cas d'empêchement.
- ▶ J'éteins mon téléphone portable pendant les heures de travail.
- ▶ Je demande des explications sur les tâches à effectuer dès que je ressens une difficulté.
- ▶ Je tiens compte des recommandations sur la tenue vestimentaire la plus adaptée.
- ▶ Je respecte les consignes de sécurité, pour moi-même et les autres.
- ▶ Je prends un petit déjeuner et je m'hydrate.
- ▶ Je respecte les lieux mis à ma disposition.
- ▶ Je fais part de mes contraintes d'organisation personnelle.
- ▶ Je m'adapte à l'organisation de l'entreprise.

### Je suis acteur de l'emploi, de la formation, de la santé et sécurité au travail (DIRECCTE, MSA, Chambre d'agriculture, FAFSEA, centres de formation, maisons de l'emploi, missions locales, PLIE, PAIO...)

- ▶ J'informe les employeurs sur les services proposés et les accompagne pour améliorer la prévention des risques dans l'entreprise.
- ▶ J'informe les employeurs sur les services proposés et les accompagne pour améliorer les relations humaines et l'organisation du travail.
- ▶ J'informe les employeurs sur les dispositifs de formation existant et les accompagne dans leur mise en oeuvre.

Avant la saison

## Organiser pour anticiper

### Je suis employeur, je propose du travail

- ▶ J'identifie et je communique sur mes besoins de main-d'oeuvre.
- ▶ Je forme les encadrants aux relations humaines.
- ▶ Je me forme au droit du travail pour mieux connaître mes droits en tant qu'employeur et mes devoirs envers les salariés saisonniers.

### Je suis salarié saisonnier, je propose mes compétences

- ▶ Je prends des dispositions pour régler les questions liées à la garde de mes enfants, ma mobilité, mon hébergement.
- ▶ Je prépare mon équipement de travail.
- ▶ Je m'informe sur mes droits en tant que salarié saisonnier, mes devoirs envers mon employeur et mes obligations envers les institutions.

### Je suis acteur de l'emploi, de l'insertion (Pôle Emploi, ADEFA, maisons de l'emploi, missions locales, PLIE, PAIO, associations intermédiaires...) je favorise la mise en relation entre les employeurs et les salariés saisonniers

- ▶ J'accompagne les employeurs dans le recrutement des salariés saisonniers.
- ▶ J'oriente et j'accompagne les salariés saisonniers dans leur recherche d'emploi.

Entre les saisons

## Gérer l'alternance pour mieux vivre les saisons

### Je suis employeur

- ▶ Je participe à un réseau d'échange de bonnes pratiques sur le travail saisonnier.

### Je suis salarié saisonnier, je rencontre les différents acteurs qui vont m'accompagner dans mon parcours personnel et professionnel (Pôle Emploi, maisons de l'emploi, missions locales, PLIE, PAIO, ADEFA, MSA, FAFSEA, centres de formation...)

- ▶ J'informe de la fin de mon contrat et fais valoir mes droits à l'emploi.
- ▶ Je m'assure de mes aptitudes physiques en faisant valoir mes droits à la santé.
- ▶ Je conforte mon parcours professionnel en faisant valoir mes droits à la formation.

### Je suis acteur de l'emploi, de la formation, de l'insertion (Pôle Emploi, DIRECCTE, missions locales, PLIE, PAIO, associations intermédiaires, ADEFA, FAFSEA, centres de formation...)

- ▶ J'informe les salariés saisonniers sur les droits et les conditions d'accès à la formation.
- ▶ J'accompagne les salariés saisonniers dans la réflexion sur leur parcours professionnel en valorisant les compétences acquises pendant la saison.
- ▶ Je favorise l'information des employeurs sur le droit du travail applicable à l'emploi saisonnier.

### Je suis acteur du développement et de l'organisation du territoire (Conseil général, collectivités, Pays, DIRECCTE, MSA, maisons de l'emploi, missions locales, PLIE, PAIO...)

- ▶ Je favorise l'accès aux services facilitant l'emploi (mobilité, garde d'enfants, hébergement...) en informant, en adaptant les conditions d'accès, en améliorant leur souplesse.
- ▶ Je contribue à une meilleure organisation pour faciliter l'accès aux soins sur le territoire.
- ▶ Je favorise la création de structures de type groupements d'employeurs pour aider les salariés saisonniers à accéder au temps plein annuel.
- ▶ Je soutiens les initiatives collectives en faveur de l'accueil des salariés saisonniers (logement, sanitaires, matériel...).

### Je suis acteur de la promotion de la santé (associations, MSA...)

- ▶ J'informe sur les droits à la santé, je facilite l'accès aux soins, je développe des actions de prévention.

### Ensemble, acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion, du développement et de l'organisation du territoire, de la promotion de la santé

- ▶ Nous participons à un réseau d'échanges sur l'emploi saisonnier.
- ▶ Nous participons à la promotion et à la diffusion de la charte de l'emploi saisonnier.

A la fin de la saison

## Echanger pour évaluer et envisager l'avenir

### Ensemble, employeur et salarié saisonnier

- ▶ Nous faisons, en entretien individuel, un bilan du travail réalisé pendant la saison.
- ▶ Nous mettons en évidence, par écrit de préférence, les compétences acquises et mises en oeuvre pendant la saison et celles qu'il serait utile d'acquérir.
- ▶ Nous nous informons mutuellement de notre souhait de travailler ensemble à nouveau la saison prochaine.
- ▶ L'employeur informe le salarié saisonnier sur les dispositifs de formation existant.